

COMMUNE DE STUTZHEIM-OFFENHEIM
Procès-verbal du conseil municipal
du 26 janvier 2026

Département du
Bas-Rhin
* * *
Arrondissement de
Saverne
* * *
Nombre des conseillers élus
15
Conseillers en fonction
15
Conseillers présents
12

Le 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de la Commune de STUTZHEIM-OFFENHEIM, légalement convoqué en date du 21 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Charles LAMBERT, Maire.

Secrétaire de séance : Estelle HALTER.

Présents : Jacques BRUBACHER, Marie CARNEVALI, Josiane CODEX, Christophe DELMULLE, Laure DEVIVIER, Muriel GANGLOFF, Philippe GARTISER, Valérie GRANGER, Estelle HALTER, Christian HUFSCHMITT, Jean-Charles LAMBERT, Jean-Marc REINMANN.

Excusés : François LUTZ donne pouvoir à Estelle HALTER.

Absents : Laurence BOUR, Jonathan FUSSLER.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 08/12/2025
- Rapport d'activités, des commissions et de la Communauté de Communes
- Point travaux
 - Projet d'éclairage des églises
 - Luminaires du sous-sol de la salle des Loisirs
 - Suppression de trois places de parking au 49 route du Kochersberg
- Rétrocession d'une parcelle rue du Plaetzerbach
- Budget :
 - Mandatement des dépenses d'investissement
 - Ligne de trésorerie
- Inauguration des salles des Loisirs et de la Souffel
- Élections municipales du 15 mars 2026
- D.I.A.
- Questions diverses
- Tour de table

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Rapport d'activités, des commissions et de la communauté de Communes

Monsieur le maire présente son rapport d'activités comme suit :

9 décembre : Assemblée Générale du SDEA à Strasbourg

Bureau du conseil communautaire avec un point sur les redevances d'occupation du domaine public (RODP)

11 décembre : Conseil communautaire avec validation du contrat d'objectifs territorial et du PCAET

14 décembre : Concert de *Pluricanto* à l'église de Stutzheim

15 décembre : Réunion SCOTERS à Truchtersheim, avec notamment une présentation du SRADDET

18 décembre : Distribution de présents aux institutrices de l'école élémentaire et fête de Noël des

agents en mairie

- 19 décembre : Rendez-vous avec un constructeur concernant un terrain rue des Cerisiers
- 22 décembre : Réunion d'adjoints
- 8 janvier : Réunion de préparation de l'inauguration des salles
- 12 janvier : Réunion avec Richard KIEFFER, nouveau président de *la Klamm*, au sujet de l'utilisation des nouveaux locaux
- Réunion d'adjoints
- 15 janvier : Réunion avec M. EHR, directeur du crédit mutuel d'Oberhausbergen
- 16 janvier : Cérémonie des vœux : M. le Maire remercie les conseillers pour leur présence et leur participation
- 17 janvier : Préparation des salles pour le repas des aînés
- 18 janvier : Repas des aînés avec 120 personnes présentes : M. le Maire remercie les élus pour leur efficacité et leur fluidité dans le déroulement de la journée
- Concert par l'ensemble *6 de chœur* à l'église de Stutzheim
- 19 janvier : Réunion du CCAS
- 20 janvier : Réunion petit patrimoine avec dépôt d'un dossier de demande de subvention de la dernière statue du clocher de l'église de Stutzheim
- 21 janvier : Réunion du conseil de fabrique
- 22 janvier : Conseil communautaire
- 23 janvier : Rendez-vous avec Philippe GARTISER, Josiane CODEX, un promoteur et un géomètre concernant un terrain rue des Cerisiers
- Réunion d'*Alsace Crète*
- 26 janvier : Réunion de l'Association Foncière

Josiane CODEX a participé à deux demi-journées de formation concernant le recensement au début du mois de janvier. Elle a également participé à la cérémonie des vœux et au repas des aînés et à leur préparation et organisation.

Jean-Marc REINMANN a participé à des réunions préparatoires, à la cérémonie des vœux et au repas des aînés.

Christian HUFSCMITT a participé au repas des aînés.

Concernant l'Association Foncière : une réunion du bureau s'est tenue le 19 janvier pour travailler sur le réseau des chemins. Une autre réunion de l'association foncière s'est déroulée le 26 janvier, au sujet du budget. Les premières subventions de la CeA ont été reçues, et les travaux connexes devraient pouvoir commencer en 2026.

L'AF attend une participation de la commune pour le subventionnement du pont sur la Souffel.

Marie CARNEVALI : Présence aux vœux et au repas des aînés.



Christophe DELMULLE a interprété le Père Noël pour les enfants de l'école en décembre. Il a participé au repas de Noël des agents, à la cérémonie des vœux, au repas des aînés et au don du sang.

Muriel GANGLOFF : Participation à la cérémonie des vœux et au repas des aînés.

Valérie GRANGER : Participation à la cérémonie des vœux et au repas des aînés.

Philippe GARTISER :

- 9 décembre : Mise en place des chemins d'exploitation des chaufferies et des barillets provisoires pour les sorties de secours aux salles
- 13 décembre : Branchement de la cuisine salle de la Souffel
- 18 décembre : Noël des agents
- 22 décembre : Rendez-vous route du Kochersberg au sujet de l'installation d'une borne de charge de voiture électrique chez un particulier
- 29 décembre : Déménagement du périscolaire avec les agents du service technique
- 5 janvier : Visite du SIS concernant la réception des travaux des salles des Loisirs et de la Souffel. Un avis favorable a été réceptionné à la suite de cette visite.
- 12 janvier : Réunion adjoints
- 14 janvier : Un véhicule a causé des dommages sur un potelet du parking de la Souffel
- 15 janvier : Rendez-vous avec une entreprise concernant le traçage de passages piétons
- 16 janvier : Cérémonie des vœux
- 17-18 janvier : Préparation et repas des aînés
- 19 janvier : Sécurisation des poiriers sur la route départementale
- 21 janvier : Rendez-vous route du Kochersberg concernant des places de stationnement
- 22 janvier : Rendez-vous avec l'APE concernant la mise en place de la bourse aux jouets

Estelle HALTER : Remise des présents aux institutrices de l'école élémentaire et présence lors de la fête de Noël des agents. Elle a également assisté au spectacle du périscolaire, qui était remarquable comme chaque année. Participation à la réunion pour l'inauguration des salles, à la cérémonie des vœux et achats de décorations pour les différents événements passés et à venir.

3. Point travaux

Travaux des salles : Les services d'incendie et de secours du Bas-Rhin ont rendu un avis favorable suite à leur visite de réception des salles.

Une réunion se tiendra mardi 27 janvier avec l'architecte et les entreprises concernées au sujet des 9 levées de réserves restantes.

Cimetières : les columbariums et cavurnes sont terminées ; il reste à installer la dalle au-dessus de l'ossuaire à Stutzheim.

Eclairage de la voirie : les travaux devraient se terminer dans les 15 jours ; il reste un luminaire à changer à Offenheim, un autre au rond-point route du Kochersberg, et deux luminaires à remplacer suite à des dommages causés par des accidents. L'éclairage est réduit de 70 % la nuit entre 23 h et 6 h. Il reste à faire l'éclairage des clochers.

2026-01 : PROJET D'ÉCLAIRAGE DES CLOCHERS DES ÉGLISES

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le devis de la société S2EI pour un montant total de 15 545,00 € HT ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'étudier le projet d'éclairage des églises de Stutzheim et d'Offenheim, en lien avec les services énergétiques d'Électricité de Strasbourg ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

VALIDE le projet d'éclairage des églises de Stutzheim et d'Offenheim pour un montant de 15 545,00 € HT ;

AUTORISE le maire à signer toute pièce relative à cette décision, et notamment à solliciter le bénéfice de toute subvention permettant le financement de ce projet ;

INSCRIT les dépenses dans le budget.

2026-02 : LUMINAIRES DU SOUS-SOL DE LA SALLE DES LOISIRS

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le devis de la société E3C pour un montant total de 4 416,00 € HT ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer les luminaires du sous-sol de la salle des Loisirs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS,

VALIDE le remplacement des luminaires du sous-sol de la salle des Loisirs pour un montant de 4 416,00 € HT ;

AUTORISE le maire à signer toute pièce relative à cette décision ;

INSCRIT les dépenses dans le budget.

2026-03 : SUPPRESSION DE PLACES DE STATIONNEMENT ROUTE DU KOCHERSBERG

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-2-2, L.2213-2-3, L 2213-3-1 relatifs au pouvoir de police du stationnement du Maire ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la demande des riverains du N° 49 route du Kochersberg suite à la construction de nouvelles maisons d'habitation ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de supprimer les trois places de stationnement situées devant le N°49 route du Kochersberg afin de permettre l'accessibilité aux nouvelles maisons et à leurs garages ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la suppression de trois places de stationnement situées devant le N° 49 route du Kochersberg ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'arrêté de voirie à venir à ce sujet.

Il est également décidé de rematéraliser les places de stationnement situées devant le N° 52 route du Kochersberg afin de sécuriser la sortie des véhicules de l'exploitation agricole.

Pistes cyclables : M. le Maire présente les projets de pistes cyclable vers Hurtigheim, vers Pfulgriesheim et vers Wiwersheim :

- Hurtigheim-Stutzheim : la piste devrait être réalisée fin 2026
- Offenheim-Wiwersheim : en attente de l'accord Hamster, réalisation en 2027
- Offenheim-Pfulgriesheim : études en cours.

2026-04 : RÉTROCESSION D'UNE PARCELLE RUE DU PLAETZERBACH

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;

VU la demande formulée par M. Mirco BIELLI, en date du 2 décembre 2025, demandant la rétrocession d'une partie de la parcelle n°357 12 544, pour une surface d'environ 15 m², en vue de réaménager l'entrée de son habitation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE la rétrocession d'une surface d'environ 15 m² de la parcelle n° 357 12 544 devant le N° 2 rue du Plaetzerbach.

Il a été décidé de ne pas faire de rupture du principe d'égalité de traitement en acceptant une rétrocession de parcelle publique à des fins privées.

4. Budget

2026-05 : MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2026

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») : **2 490 965,21 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de **622 741,30 €**, soit 25 % de 2 490 965,21 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- **Voirie**
 - Marquage au sol 10 000,00 € art. 2152, op. 40
- **Cimetières**
 - Columbariums 28 500,00 € art. 21316 op. 14
- **Éclairage public**
 - Lampadaires de la traversée 90 000,00 € art. 21538 op. 40
- **Frais d'honoraires**
 - Maîtrise d'œuvre salle des Loisirs 15 250,00 € art. 21318 op. 43
 - Maîtrise d'œuvre salle de la Souffel 12 500,00 € art. 21318 op. 44
 - Total = 27 750,00 €
- **Travaux des salles**
 - Extension salle des Loisirs 200 000,00 € art. 2313 op. 43
 - Rénovation salle de la Souffel 250 000,00 € art. 2313 op. 44
 - Total = 450 000,00 €
- **TOTAL :**
 - **606 250,00 €** (inférieur au plafond autorisé de 622 741,30 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions de monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2026-06 : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur le Maire explique que la délibération N° 2025-24 concernant la souscription d'un emprunt pour le financement des travaux des salles des Loisirs et de la Souffel n'a pas pu être exécutée pour le moment, en l'attente du vote du budget primitif 2026. Afin de permettre d'assurer une trésorerie

suffisante jusqu'au vote du budget primitif 2026, l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel est proposée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2026,

CONSIDÉRANT que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix POUR et 1 voix CONTRE,

DÉCIDE d'ouvrir un crédit de trésorerie de 225 000,00 €,

AUTORISE le Maire à négocier les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires,

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir.

5. Inauguration des salles des Loisirs et de la Souffel

Monsieur le Maire transmet le compte-rendu de la réunion de préparation de l'inauguration des salles. Les points concernant l'organisation de celle-ci sont passés en revue.

6. Elections municipales du 15 mars 2026

Monsieur le Maire transmet une fiche aux conseillers municipaux, qui sont invités à inscrire leurs disponibilités pour assurer la tenue du bureau de vote lors des élections municipales du 15 mars 2026.

7. Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)

En décembre 2025, deux D.I.A. ont été réceptionnées :

Date de dépôt	Adresse	Superficie
08/12/2025	2 rue de la Mairie	4 a 57 ca
11/12/2025	7 rue de la Ferme Quirin	69,91 m ²

8. Questions diverses

Recensement : Le recensement a commencé le 15 janvier 2026 par la distribution des notices internet. Les anomalies qui remontent suite au retour des questionnaires internet sont traitées quotidiennement. Au 26 janvier 2026, l'avancement du recensement est de 72,2 % dont 94,7 % de réponses internet.

Urbanisme :

- Rue des Cerisiers : une négociation est en cours concernant l'aménagement d'une aire de retournement pour le camion poubelles.

- Terrain derrière la rue de l'Église : une promesse de vente a été signée avec les *Carrés de l'habitat*. Une réunion se tiendra mardi 27 janvier pour présenter leur projet. Un calvaire a été trouvé sur le terrain. Il ne devra pas être détruit et rester sur la propriété.

9. Tour de table

Josiane CODEX indique que l'avocat de la mairie a transmis un courrier recommandé à l'assurance de l'entreprise KARAMEMIS afin de demander l'indemnisation de la mairie suite au sinistre causé par l'entreprise.

La séance est levée à 22 h 05.

La secrétaire de séance,



Estelle HALTER



Le Maire,



Jean-Charles LAMBERT